



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **21**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **28**
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 novembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Absents :

Anne-Cécile MERCIER

Début de la séance : **18h00**

Fin de la séance : **19h19**

Secrétaire : **Maël DIONG**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.20.085 – Commission Intercommunale des Impôts Directs

Christian DUMAS expose :

Par délibération n°3 167 du 7 juillet 2011, la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire a créé sa Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La conférence des Maires, lors de sa séance du 17 septembre 2020, a validé le principe de représentativité des communes à l'identique du mandat précédent.

Pour Ingré, les membres sont représentés comme suit :

- 2 titulaires
- 2 suppléants

Pour être membre de la commission, les conditions sont les suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisé avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 3 novembre 2020 et afin de représenter la Ville au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner les Ingréens suivants :

- Titulaires : Claude FLEURY et François ZARAGOZA
- Suppléants : Annick BORLINI et Éric PERENNES

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **18 NOV. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **24 NOV. 2020**

Publication le : **24 NOV. 2020**
Notification le : **24 NOV. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DL-20-085**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-11-24T09-48-52.00 (MI226652960)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20201117-DL-20-085-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Commission intercommunale des impôts directs**Date de décision :** 17/11/2020**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants**Acte :** [DL.20.085-AG-commission intercommunale des impôts directs.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 24/11/20 à 09:48

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Transmis**

Date 24/11/20 à 09:48

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Accusé de réception**

Date 24/11/20 à 09:56